



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven **Klein** (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 26 Contrôle interne

1. À sa 11^e séance, le 5 juin 2023, le Comité a examiné le programme 26 (Contrôle interne) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022) [A/78/6 (Sect. 30)].
2. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Plusieurs délégations ont dit appuyer résolument le remarquable travail effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le mandat unique exercé par celui-ci au sein du système des Nations Unies, s'agissant notamment de l'importance accordée aux initiatives visant à assurer le bien-être physique et mental de tous les membres du personnel de l'Organisation. Les délégations ont estimé que les responsabilités assumées par le Bureau en matière d'audit interne, d'inspection d'évaluation, et d'enquête étaient des motifs essentiels de renforcement de l'application du principe de responsabilité et de la transparence, ainsi que d'amélioration des résultats obtenus par le système des Nations Unies dans son ensemble. Elles ont par ailleurs salué le rôle crucial que celui-ci jouait pour ce qui était de faire progresser l'Organisation au sens large et soutenir les réformes du Secrétaire général, concernant notamment la représentation géographique du personnel et les efforts considérables déployés pour prévenir et combattre les cas



d'inconduite sexuelle, de harcèlement, de discrimination raciale, de fraude et de corruption.

4. Une délégation a remercié la direction du Bureau d'avoir présenté le plan-programme et a indiqué qu'elle partageait et acceptait sans réserve les objectifs fixés par la Secrétaire générale adjointe, tels que présentés dans l'avant-propos du document budgétaire. La nécessité d'accroître encore l'application du principe de responsabilité et la transparence dans les activités menées en vue de parvenir aux résultats et aux objectifs prévus pour 2024 par les Nations Unies a en outre été reconnue. Une délégation s'est dite favorable à la stratégie exposée au point 30.2 du document budgétaire concernant le contrôle interne des travaux effectués par l'Organisation dans les secteurs suivants : a) mise en œuvre de réformes en matière de gouvernance, de paix et de sécurité et de développement ; b) renforcement de la culture institutionnelle ; c) gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, y compris gestion des risques de fraude et de corruption ; d) supervision des opérations de maintien de la paix en retrait ou reconfigurées ; e) renforcement du système de protection des lanceurs d'alerte. Les activités du Bureau des services de contrôle interne reposant sur les mandats qui lui étaient confiés, le manque de résolutions de l'Assemblée générale au paragraphe 30.12 du document budgétaire a été souligné. Une délégation s'est inquiétée du fait qu'aucune des résolutions adoptées par l'Assemblée générale ces dernières années ne devait être ajoutée à la liste des mandats définis pour le programme, le Bureau devant par conséquent accepter les instructions correspondantes.

5. Les effets bénéfiques du sous-programme 1 (Audit interne) sur le renforcement des processus de planification du travail, ainsi que l'obtention efficace de résultats, ont été salués. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), une délégation s'est félicitée des objectifs auxquels celui-ci visait et a estimé que la réalisation d'évaluations efficaces était extrêmement importante pour améliorer la prise de décision et l'apprentissage et promouvoir une culture d'apprentissage permanent. Les interlocuteurs ont en outre indiqué apprécier l'œuvre du Bureau en matière d'orientation méthodologique et d'assurance de la qualité. Au paragraphe 30.41 du document considéré, il est dit que l'enseignement tiré est qu'une plus grande attention portée à l'évaluation des réalisations et des effets – quoique plus complexe – aiderait à faire en sorte que les rapports d'évaluation facilitent la prise de décisions, l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage. Bien que la délégation en question se soit réjouie de ce changement de perspective en faveur de l'évaluation des réalisations, celle-ci a souhaité obtenir de plus amples informations sur la manière dont le BSCI s'était amélioré dans ce domaine et sur la façon dont les conséquences des rapports d'évaluation seraient évaluées. Des informations supplémentaires ont également été demandées quant au déroulement, dans la pratique, du processus consultatif mentionné dans le même paragraphe.

6. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Investigations), la même délégation a dit soutenir le BSCI dans ses efforts de lutte contre les fautes graves, notamment les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel, considérant par ailleurs qu'il était également essentiel de mettre l'accent sur la prévention. L'efficacité et la rapidité des enquêtes renforçant la confiance dans l'Organisation des Nations Unies, il a été estimé que celles-ci devraient être menées selon une approche centrée sur les victimes, lesquelles devraient notamment bénéficier d'un soutien et d'informations, deux éléments jugés particulièrement importants.

7. Des délégations ont en outre salué les efforts déployés par le BSCI pour réduire la durée des enquêtes portant sur des fautes professionnelles, estimant qu'il s'agissait-là d'une étape essentielle pour accroître la confiance dans le processus d'enquête, et noté que la figure 30.VI du document montrait une augmentation du nombre de

signalements d'éventuelles conduites répréhensibles et du nombre d'enquêtes ouvertes. Des informations supplémentaires ont été demandées pour expliquer la raison de cette évolution. Dans le même temps, des éclaircissements ont été réclamés sur les mesures prises pour, d'une part, renforcer encore la confiance dans le processus d'enquête et, d'autre part, réduire la durée des investigations.

Conclusions et recommandations

8. Le Comité a recommandé que, à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution [77/254](#), le plan-programme du programme 26 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour 2024, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».
